

COMMERCE EXTERIEUR AGROALIMENTAIRE FRANÇAIS : UNE CHUTE INEVITABLE ?

QUENTIN MATHIEU
RESPONSABLE ENTREPRISES ET PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE

TABLE DES MATIERES

1979-2025 : Une éclipse du commerce agroalimentaire français.....	1
USA-CHINE : Une attaque double contre l'agriculture française	4
Un problème structurel et conjoncturel de volume : Alerte sur notre capacité à produire	6
Le déclassement européen de la ferme France	10
L'Agriculture française mise en échec ?	12

1979-2025 : UNE ELIPSE DU COMMERCE AGROALIMENTAIRE FRANÇAIS

En 1979, le Président de la République Française, Valéry Giscard d'Estaing, annonce de nouvelles mesures d'austérité à la suite du second choc pétrolier et de la chute du Shah d'Iran. Les premières élections européennes au suffrage universel se déroulent dans un contexte politique très tendu notamment entre les partis de droite qui voit s'opposer un RPR souverainiste et une UDF pro-européenne. Et le solde des échanges agroalimentaires français redevenait positif à hauteur de +3,3 milliards de francs¹. Les années 1970 sont marquées par une étape historique dans la trajectoire de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire française puisque, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale et dans l'historique de la statistique publique, le taux de couverture des échanges agroalimentaires de la France - soit le rapport entre la valeur des exportations et la valeur des importations - atteint 100 %. Malgré une alternance successive de déficits et d'excédents compte-tenu des différents chocs économiques mondiaux et de leurs répercussions sur l'économie française, 1979 marque le retour à une balance commerciale agroalimentaire excédentaire et elle le restera sur les 45 années qui suivront.

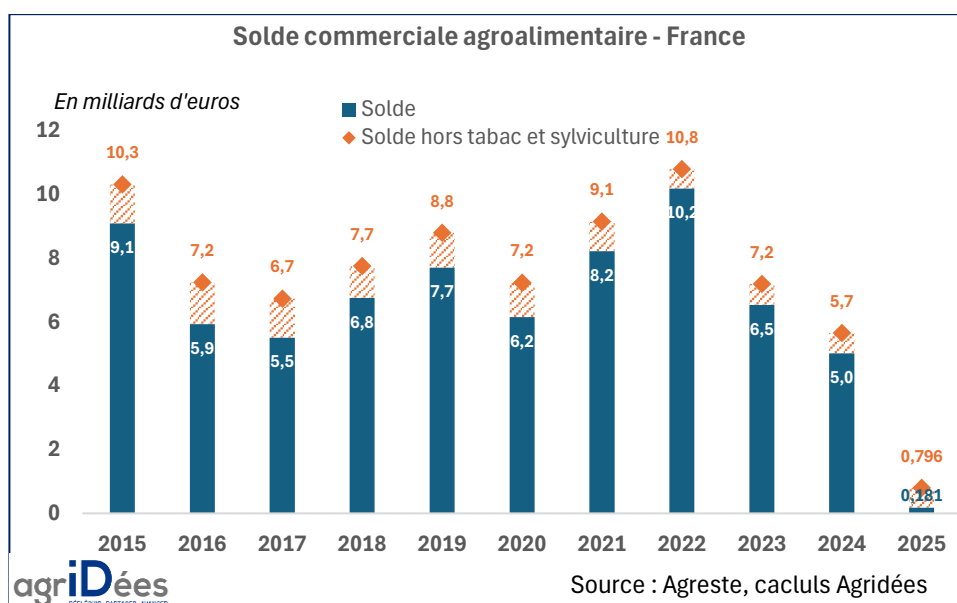
Les céréales, les vins, les produits laitiers, le sucre et les animaux vifs constituaient déjà les piliers de cet excédent, et l'internationalisation des productions alimentaires s'affirmait comme nouveau vecteur de développement de l'agriculture française au regard d'un marché national qui se

¹ *Le commerce extérieur agro-alimentaire en 1979* dans Economie et statistique, N°122, Juin 1980. Energie horizon 1985 /Les échanges agro-alimentaires / Le compte de la protection sociale. pp. 3-5.

rapprochait de l'autosuffisance. La France pèse alors plus de 5 % des parts de marchés dans les exportations agroalimentaires mondiales, et va continuer de s'imposer jusque dans les années 1990 comme le deuxième exportateur mondial de denrées agricoles et alimentaires, jusqu'à atteindre 10 % de part de marchés dans les exportations mondiales. Un temps désormais révolu, mais qui doit aussi ce changement à un contexte international et national complètement différent.

De retour en 2026, la publication des chiffres des services des douanes et des services du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire sonne comme un réveil brutal. Le secteur agricole et agroalimentaire, troisième excédent de la balance commerciale de l'économie Française, voit son bilan réduit à néant pour 2025 (cf. Figure 1). D'une moyenne de 7 milliards d'euros sur ces 10 dernières années avec des pics ayant parfois dépassé les 10 milliards d'euros, l'agriculture et l'agroalimentaire affichent désormais une contribution nette d'à peine 200 millions d'euros aux équilibres extérieurs, et de 800 millions d'euros dès lors que l'on exclut les chiffres des produits sylvicoles et du tabac. Cette chute était attendue depuis plusieurs mois et avait déjà fait l'objet d'une analyse détaillée dans une précédente note² d'Agridéés, sur laquelle nous reviendrons en quelques points.

Figure 1



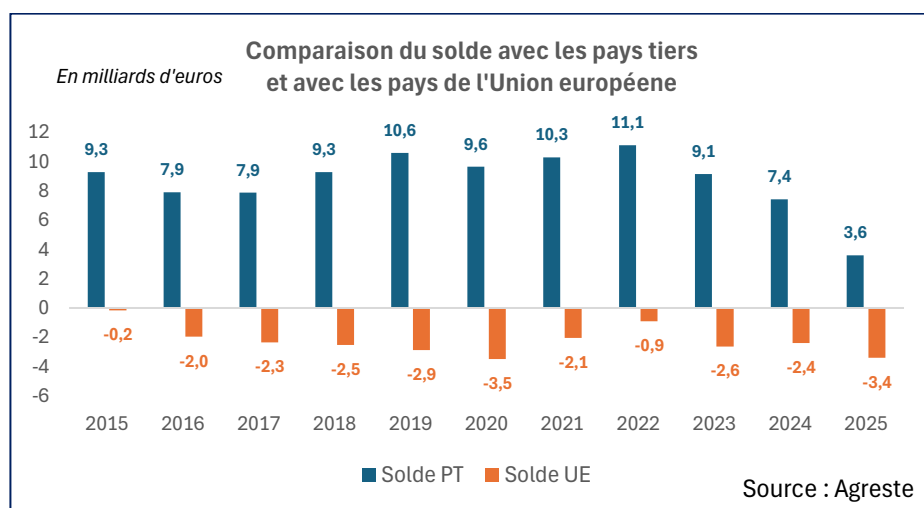
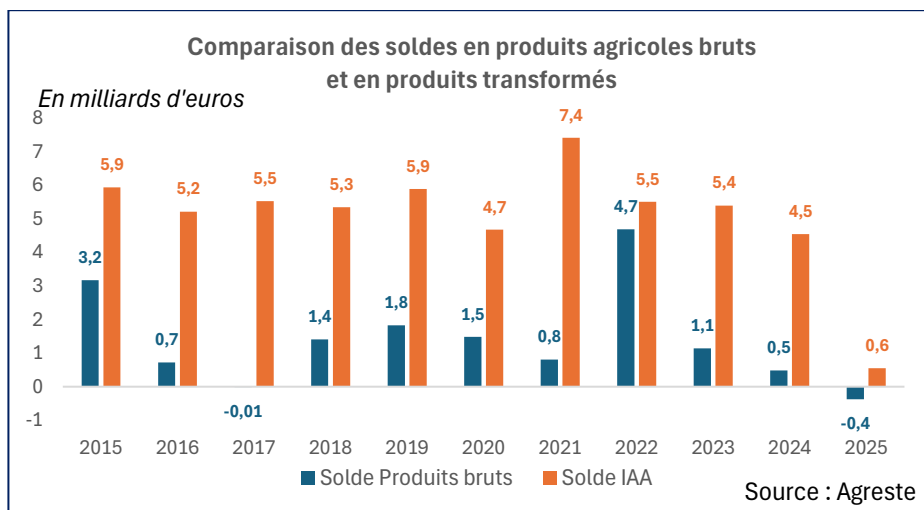
Notons comme fait générateur majeur la chute des exportations de céréales, marquée lors de la campagne 2023/2024 par une récolte historiquement basse de moins de 40 millions de tonnes, et qui a amputé les volumes disponibles à l'exportation entre fin 2024 et le printemps 2025. Malgré des prix mondiaux orientés à la baisse, le rebond presque inespéré de ces exportations sur la seconde partie de l'année 2025 à la faveur de conditions de récolte bien plus favorables (plus de 48 millions de tonnes produits en 2025) et d'une demande mondiale robuste de la part des pays importateurs a permis de maintenir le solde agroalimentaire tout juste au-dessus de la ligne de flottaison.

Le solde global 2025 des échanges agricoles et agroalimentaires aurait probablement plongé en territoire négatif sans cette correction, rappelant au passage et avec force le rôle stratégique fondamental joué par cette production dans les équilibres économiques de la Ferme France.

² <https://www.agridees.com/analyses/2025-annee-de-bascule-du-commerce-exterieur-agroalimentaire-francais/>

Cependant, cela ne suffit pas à masquer l'effondrement général du solde des produits bruts désormais négatif à hauteur de plus de 400 millions d'euros, et le retrait significatif de l'excédent sur les produits alimentaires transformés - notamment les vins et spiritueux sur lesquels nous reviendrons plus loin - qui pointe désormais à seulement 600 millions d'euros (*cf. Figure 2*). De plus, le déficit sur le commerce intra-européen a continué de se creuser en territoire négatif pour atteindre - 3,4 milliards d'euros tandis que l'excédent sur les pays tiers, en lien avec des productions malmenées par la guerre commerciale, s'est fortement contracté pour représenter seulement 3,6 milliards d'euros (*cf. Figure 3*).

Figure 2 et Figure 3



Plusieurs phénomènes sont à distinguer pour expliquer ce recul historique sur tous les pans du commerce extérieur agroalimentaire français, où se mêlent guerre commerciale, phénomène structurel de recul de la production agricole française et aléas conjoncturels.

USA-CHINE : UNE PRISE EN ETEAU DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

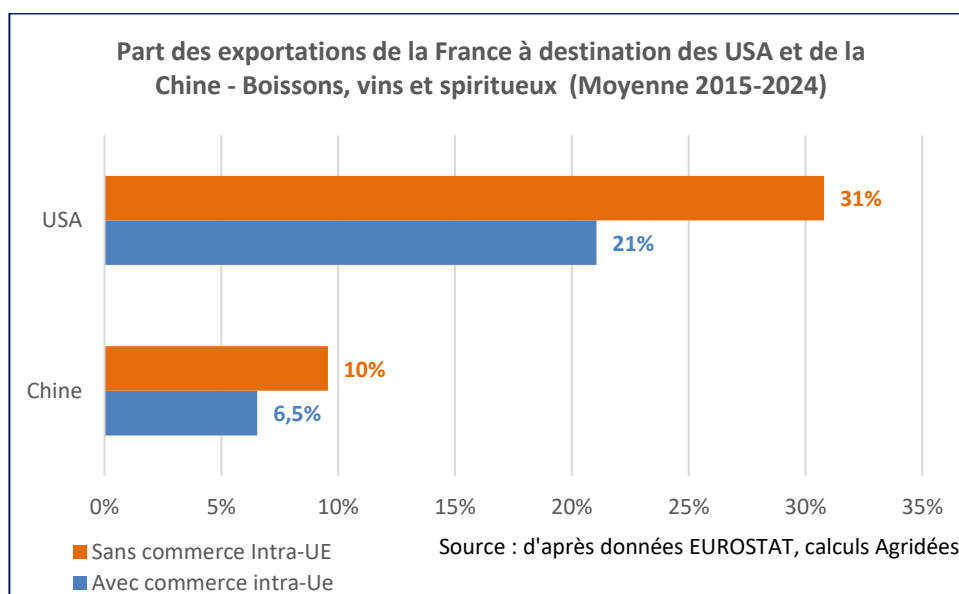
Un élément de compréhension fondamental de cette chute est lié au commerce de vins et de spiritueux, très fortement dégradé par le contexte international et les politiques de rétorsions commerciales agressives menées par les deux principaux marchés porteurs pour cette filière : les Etats-Unis et la Chine.

Dans l'offensive de déstabilisation commerciale parallèlement menée par ces deux hégémons, l'arme des droits de douane s'est révélée redoutable pour menacer une filière très exposée à ces marchés. Le relèvement des droits de douane à hauteur en moyenne de 15 % par les Etats-Unis et de plus de 30 % pour la Chine est venu percuter de plein fouet la viticulture française, déjà en situation de profonde crise de surproduction et très dépendante de ces marchés.

Pour bien prendre la mesure de l'impact de ces sanctions commerciales, rappelons que 70 % du commerce de vins et de spiritueux français s'effectue vers les pays tiers, et que la Chine et les Etats-Unis pèsent à eux seuls pour plus de 40 % de ces flux (cf. Figure 4).

Certaines productions spécifiques de notre terroir comme le cognac sont orientées à plus de 90 % vers l'exportation et principalement vers ce débouché sino-américain. Un degré d'exposition majeur donc pour des filières qui voient leur principal relais de croissance se retourner contre elles. Concernant le marché américain, l'impact de ces sanctions s'est fait ressentir dès la fin de l'année 2025, mais sera pleinement actif en 2026 compte-tenu de l'effet d'amortisseur joué par la constitution de stocks avant l'entrée en vigueur de ces sanctions.

Figure 4

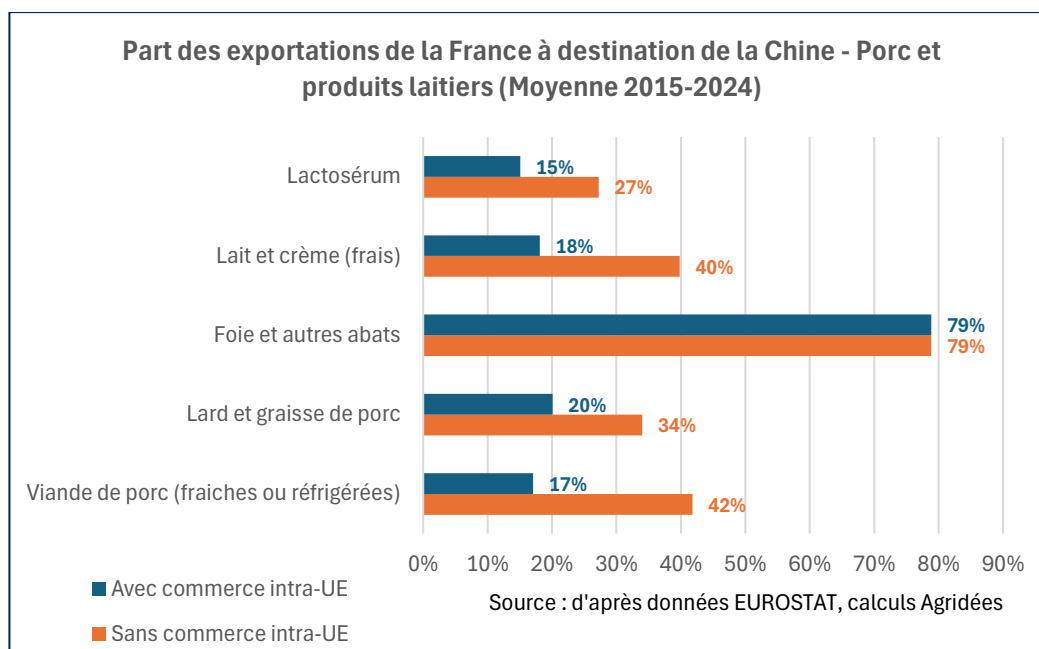


Dans le carrousel de sanctions appliquées spécifiquement par la Chine, d'autres produits se sont retrouvés concernés dès 2025 par les procédures d'enquête anti-dumping menées par les autorités chinoises et ayant abouti à des relèvements de droits de douanes. Les produits porcins, principal marché de valorisation de certaines pièces et des co-produits de la filière, ont été concernés dès le milieu de l'année 2025 avec des droits de douanes *ad-valorem* portés jusqu'à 64 % et finalement ramenés entre 5 et 20 % au mois de décembre selon les types de produit.

Les produits laitiers, dont certains segments comme les exportations de crème ou de lactosérum sont très orientées vers le débouché chinois, ont également subi un relèvement significatif de ces taxes à l'importation : entre 21,9 % et 42,7 % dans les premières annonces de décembre 2025 des autorités chinoises, puis finalement ramenées à environ 25 % début février 2026 (15 % de droit de base + 10 % supplémentaires à la suite des conclusions de l'enquête).

Un coup dur donc pour ces deux filières là aussi très exposées et dépendantes du marché chinois pour leur équilibre économique (cf. Figure 5). À titre d'illustration, 40 % de la crème française exportée vers les pays tiers est à destination de la Chine, et plus de 30 % des exportations de produits porcins français hors Union européenne sont également absorbées par la Chine, avec des taux pour certains produits comme les abats qui atteignent 80 %.

Figure 5

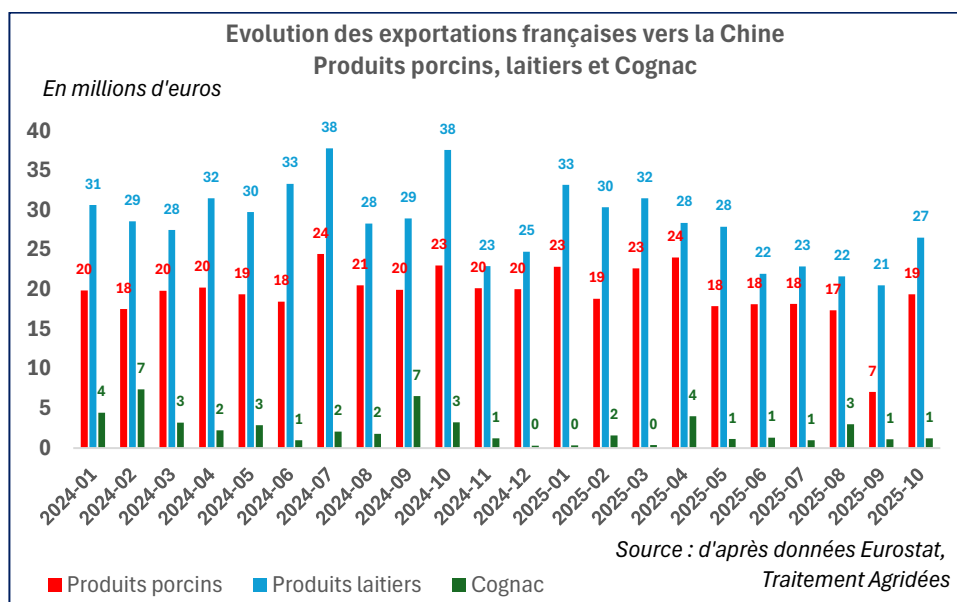


Les conséquences pour ces filières sont d'ores et déjà visibles, compte-tenu des menaces qui planaient depuis le début des années 2020 dans le cadre plus global de la politique hybride de sanctions initiée par le gouvernement chinois, visant à la fois à déstabiliser des pays - voire spécifiquement certaines de leurs régions ou bassins de production - ayant porté atteinte aux intérêts « de souveraineté » du pays³ et pour protéger certains secteurs stratégiques en phase de nationalisation de la production.

Dans cet « arsenalisation » des sanctions, le passage de mesures à caractère initialement défensives à offensives, et en dehors de tout cadre multilatéral, symbolise le changement de paradigme dans lequel les puissances commerciales sont aujourd'hui pleinement engagées, et avec des conséquences immédiates. Les taxes sur le cognac introduites en 2024 ont fait chuter les exportations françaises vers le Chine de plus de 50 % en l'espace d'un an, tandis que les premiers signaux sur le commerce de produits laitiers (-16 %) et de viande porcine (-8 %) se sont d'ores et déjà fait ressentir sur l'année 2025 (cf. Figure 6).

³ A., K. (2024). La politique de sanctions de la Chine et ses conséquences. Revue Défense Nationale, Hors-série (HS14), 79-85. <https://doi.org/10.3917/rdna.hs14.0079>.

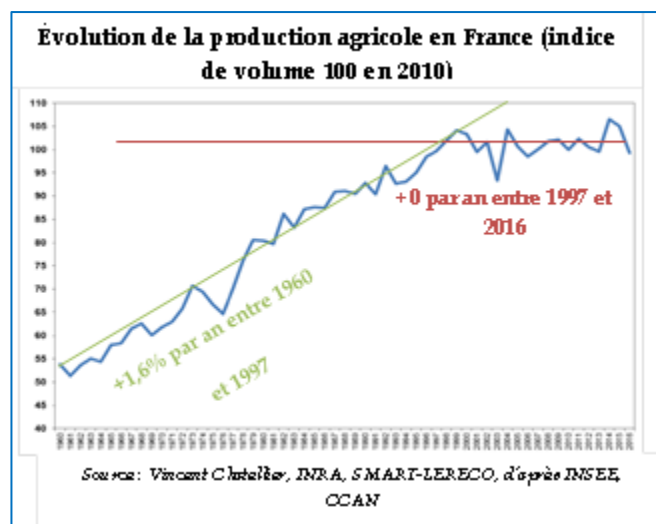
Figure 6



Mais si les perturbations liées à la guerre commerciale consistent un facteur important de l'effondrement de la balance commerciale, d'autres justifications tout aussi pertinentes sont à rechercher dans le contexte national et européen.

UN PROBLEME STRUCTUREL ET CONJONCTUREL DE VOLUME : ALERTE SUR NOTRE CAPACITE A PRODUIRE

De nombreuses publications ont analysé les causes du déclin de la Ferme France, en particulier sur un sujet élémentaire qui concerne la capacité de production de notre appareil agricole (pour rappel, voir le graphique ci-dessous extrait du *Rapport d'information n° 528* (2018-2019) du Sénateur Laurent Duplomb). Plusieurs faits et chiffres récents viennent illustrer non plus seulement la stagnation, mais désormais la baisse du potentiel de l'appareil de production agricole français sur certaines filières qui sont - ou plutôt étaient - les piliers de notre puissance agricole.



Les surfaces en grandes cultures ont reculé de près de 7 % en 10 ans, de même que la production affiche un trend baissier sur la même période - certes marquée par une forte irrégularité d'une année sur l'autre - avec une baisse en moyenne de 2 % par an de la production céréalière dans un contexte où les rendements céréaliers sont entrés dans une phase de stagnation qui dure depuis désormais 25 ans.

Après une phase de croissance, puis de restructuration à la suite de la mise en œuvre des quotas laitiers en 2015, la production laitière poursuit sa lente chute depuis le début des années 2020 avec une baisse en moyenne et par an de 0,7 % de la collecte (notons cependant qu'un rebond de la collecte est attendu en 2025). Cette baisse de la collecte renforce le déséquilibre du mix-produit de la filière et notamment dans la production de matière grasse où la France est désormais importatrice nette de beurre, notamment pour alimenter ses circuits industriels et de la boulangerie-pâtisserie, et même de crèmes et de certains fromages.

Concernant la production de viande bovine, le cheptel national s'est réduit de 4 millions de bêtes en 30 ans et les abattages n'ont cessé de reculer, perdant sur une période similaire au secteur laitier 2 % de la production de viande bovine finie chaque année. La consommation nationale, après une forte baisse entre fin 1990 et le début des années 2000 à la suite de l'épidémie d'encéphalite spongiforme bovine (ESB ou crise de la vache folle), se situe désormais sur un plateau avec une importante dynamique sur le segment de la restauration commerciale. Près de 25% de la consommation de viande bovine en France est désormais d'origine importée contre moins de 20 % à la fin des années 1990, faute d'animaux suffisant pour alimenter tous les circuits de consommation et aussi de l'incapacité à répondre à des besoins spécifiques de la RHD (prix des pièces, conformité gustative) là où la part de produits importés dépassent les 60 % en viande bovine et les 80 % en viande de volaille.

En effet, ce cas de la volaille témoigne du désalignement de notre appareil agricole avec l'émergence de tendances alimentaires pourtant très favorables à la consommation de cette espèce. De plus de 2,2 millions de tonnes équivalent carcasse, la production française s'est affaïssée jusqu'à 1,7 millions de tonnes en 2022 soit une perte de -23% par rapport à la fin des années 1990. Dans le même temps, la consommation nationale a augmenté de +57 %, laissant ainsi le champ ouvert à la pénétration massive d'importations en particulier en RHD et majoritairement de poulet en provenance des pays d'Europe de l'Est comme la Pologne. Si on ne peut nier les difficultés rencontrées par la filière nationale, notamment sur le plan sanitaire avec cinq grandes vagues épidémiques de H5N1 et H5N8 subies au XXI^{ème} siècle, l'inflation des contraintes réglementaires tant au niveau européen qu'au niveau français sur la capacité d'extension et d'intensification des élevages n'est pas étrangère à cette situation. Lorsque l'on constate que le niveau national de production de volailles d'hier (de la fin des années 1990 plus précisément) couvrirait les volumes de consommation d'aujourd'hui, on peut nourrir de sérieux regrets quant au fait d'avoir manqué ce virage stratégique.

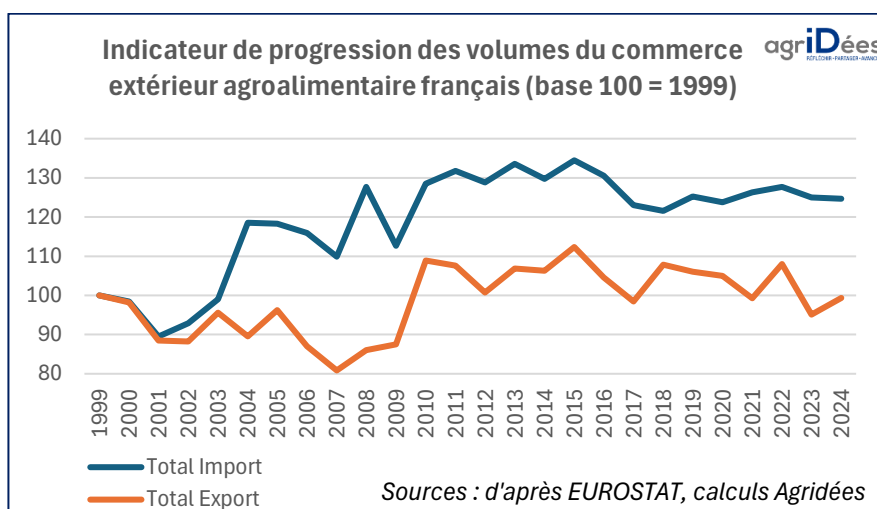
Que dire également du secteur des fruits, dont la production sur ces trente dernières années a globalement diminué de 20 % avec des situations très hétérogènes d'une production à l'autre. Prenons en exemple les productions de cerises et de poires qui ont été divisées par trois depuis 1990, celles de pêches et de nectarines par deux. Si la production de fruits rouges poursuit une trajectoire légèrement ascendante sur le même pas de temps, elle ne suffit pas à suivre la dynamique de consommation, ouvrant ainsi la voie à des importations massives. Un groseille sur deux consommée en France est désormais d'origine étrangère, et près d'une framboise et d'une myrtille sur six consommée dans l'hexagone est également importée. Le retrait d'un certain nombre de molécules ayant entraîné des impasses techniques, le différentiel de coût de production - avec les concurrents intra-européens en particulier - et l'intensification des aléas climatiques font partie des principales raisons évoquées pour expliquer cet écroulement.

Un bilan plus contrasté pour les légumes transparaît, compte-tenu de trajectoires d'évolution là-aussi très hétérogènes selon les espèces. Poireaux, choux, brocolis, artichauts et asperges sont concernés dans ces productions qui continuent irrémédiablement de s'enfoncer dans une trajectoire décliniste avec des baisses de volume oscillant entre -30 et -50 % en l'espace de 30 ans. A l'inverse, d'autres productions se maintiennent voire ont connu un développement important, à la faveur d'une demande poussée par des nouvelles habitudes de consommation et de l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques tels que les légumes P.A.C (poivrons-aubergines-courgettes) et les cucurbitacées.

En conclusion, le recul des capacités de production de la Ferme France a occasionné deux effets concomitants au basculement de la balance commerciale : d'une part, la capacité de projection à l'exportation s'est amenuisée et s'est principalement concentrée sur quelques filières très performantes à l'exportation ; d'autre part, le retrait de la production française a été mécaniquement compensé par des importations, en très grande majorité en provenance des pays partenaires de l'Union européenne qui ont capté des parts de marché laissées vacantes par les opérateurs nationaux.

Ramené en indice, on constate ainsi que : **les importations en volumes se sont accrues en moyenne de +20 % depuis la fin des années 1990 jusqu'en 2024, tandis que les exportations en volume ont stagné et ont même parfois chuté en fonction des années en dessous de leur niveau du début des années 2000 (cf. Figure 7).**

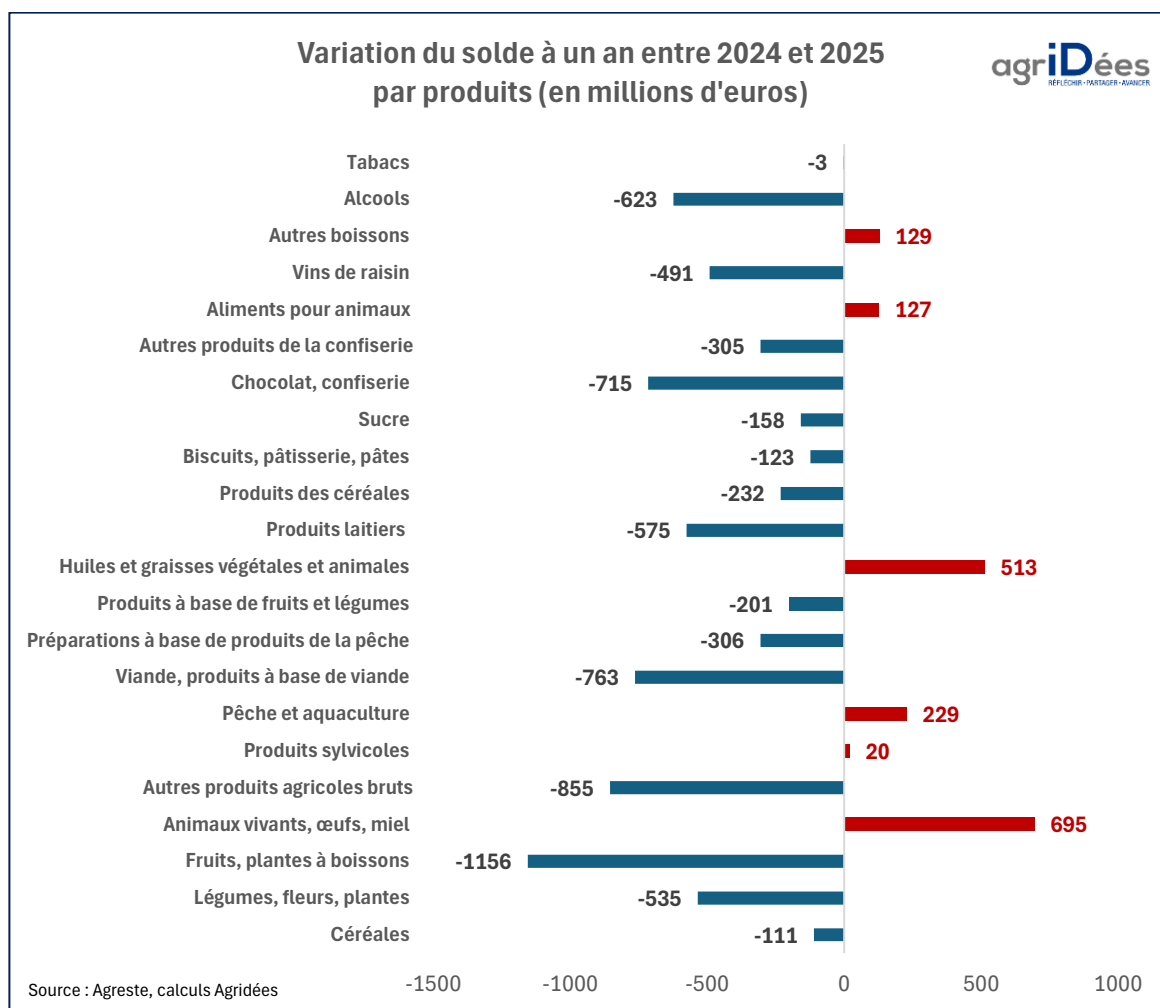
Figure 7



Cela étant pour la partie structurelle, l'explication plus conjoncturelle laisse également entrevoir un bilan peu flatteur (cf. Figure 8). Entre 2024 et 2025, les soldes commerciaux par grands types de produits se sont pour la plupart dégradés, à l'exception de quelques filières qui ont vu leur déficit se réduire (pêche, huiles et graisses) ou leur excédent s'améliorer à la faveur d'une demande dynamique et/ou d'un effet de hausse des prix (animaux vifs, aliments pour animaux).

Si le creusement de certains postes déficitaires (à hauteur de 1 milliard d'euros) sont justifiés par un pur effet de prix, tels que pour le cacao ou certains fruits comme l'orange dont les faibles récoltes au niveau mondial ont fortement tiré les cours à hausse, d'autres sont le reflet du retrait de la production nationale avec en tête les produits carnés, les fruits et les légumes dont le déficit cumulé s'est dégradé de plus de 2 milliards d'euros en un an, conséquence d'une hausse des importations tant en volume qu'en valeur.

Figure 8



La dégradation des excédents sur les céréales et les produits laitiers vient respectivement de la chute des récoltes de céréales sur la précédente campagne mentionnée *supra* et du déséquilibre structurel de la valorisation d'une collecte laitière nationale en perte de vitesse. L'excédent commercial cumulé sur ces deux postes recule ainsi de près de 700 millions d'euros.

Enfin, concernant les vins et les alcools, la contraction des principaux marchés à l'exportation pour les raisons expliquées précédemment ont fait reculer leur excédent de plus de 1 milliard d'euros entre 2024 et 2025.

Le calcul arithmétique final est donc aussi simple que cruel : l'ensemble de l'excédent commercial de l'année 2024 de plus de 5 milliards d'euros a été éliminé par une perte nette d'un montant quasiment équivalent en 2025, tant pour des raisons conjoncturelles que structurelles.

Cette perte est à la fois impulsée par un renchérissement des importations en valeur ; un commerce mondial perturbé par les sanctions commerciales ; un recul des parts de marché détenues à l'international ; une érosion de la production diminuant la capacité de frappe à l'exportation et la couverture des besoins nationaux.

LE DECLASSEMENT EUROPEEN DE LA FERME FRANCE

Il est coutumier de présenter la France comme la première puissance agricole européenne, notamment au regard de son volume total de production. En 2024, avec une valeur totale de sa production agricole de 88,31 milliards d'euros, la France se classe effectivement comme le leader de la production agricole européenne devant l'Allemagne (75,47 Mds €) et l'Italie (70,21 Mds €). Pourtant, en termes de valeur ajoutée, la France est loin derrière ses concurrentes, plus particulièrement pénalisée par un poids des consommations intermédiaires bien supérieur et d'autres types de charges (endettement financier, fiscalité) parmi les plus élevés vis-à-vis de ses concurrents européens.

En valeur relative, la valeur ajoutée de la production agricole française représente environ 35 % du total de sa production agricole lorsqu'elle atteint des niveaux proches de respectivement 40 % pour la Pologne et de 50 % pour l'Espagne et l'Italie. En valeur absolue, la France se positionne encore parmi les leaders, mais force est de constater qu'après une année 2022 exceptionnelle compte-tenu des impacts du conflit russo-ukrainien sur les marchés mondiaux agricoles, l'Italie et l'Espagne ont damé le pion à la France qui apparaît de plus en plus distancée (cf. Figure 9).

La valeur ajoutée dégagée par l'agriculture de ces deux pays dépasse les 40 milliards d'euros, soit un écart de 10 milliards d'euros avec la Ferme France qui sent derrière elle le souffle des autres concurrents en phase de rattrapage. L'agriculture allemande talonne désormais la France dans ce classement avec plus de 30 milliards d'euros de valeur ajoutée, tandis que les Pays-Bas (16 milliards d'euros) et surtout la Pologne (20 milliards d'euros) continuent leur marche en avant quant au développement de leur appareil de production. Pour l'agriculture polonaise, cette progression correspond à un doublement de sa valeur ajoutée en l'espace de 5 ans.

Une autre clé de lecture possible est de comparer la trajectoire des soldes agroalimentaires de chacun de ces pays pour se rendre compte du bouleversement hiérarchique en train de se produire (cf. Figure 10). Alors que la France représentait jusqu'au début des années 2010 le second excédent agroalimentaire européen derrière les Pays-Bas (dont les caractéristiques du commerce extérieur sont très spécifiques), celle-ci s'est successivement fait dépasser par l'Espagne, puis la Pologne, la Belgique et bientôt par l'Italie. Seule l'Allemagne voit son déficit agroalimentaire continuer à se creuser⁴.

La trajectoire du commerce extérieur agroalimentaire français apparaît donc à rebours de tous ses concurrents. L'agriculture italienne s'est affirmée vers un modèle d'exportation de produits à haute valeur ajoutée et d'une image de marque forte auprès de ses clients internationaux lui permettant de redresser ses exportations jusqu'à dépasser en valeur ses importations. Les pays du Nord et de l'Est de l'Europe ont fait le choix de l'intensification et de la performance économique leur permettant de dégager de façon ininterrompue des excédents commerciaux sur ces 20 dernières années. L'Espagne de son côté s'est orientée vers un modèle plus hybride, avec une compétitivité prix très poussée sur les fruits et les légumes, ainsi que pour son industrie porcine, couplée à la valorisation à l'exportation d'un panel de produits sous appellations très reconnu à l'international la positionnant désormais comme une puissance agricole exportatrice de premier plan. Entre compétitivité prix et hors prix, l'agriculture française semble toujours indécise sur le choix de son « modèle » de compétitivité à l'exportation.

⁴ Pour plus de détails sur le commerce extérieur agroalimentaire allemand, lire Mathieu, Q., & Pouch, T. (2018). L'Allemagne : une puissance commerciale agroalimentaire fragile. *Allemagne d'aujourd'hui*, 225(3), 8-18.

Si certains avantages comparatifs restent toujours d'actualité par rapport aux concurrents européens mentionnés précédemment - tels que sur les grandes cultures, les cultures industrielles, des productions sous IGP/AOP tels que les vins et les fromages - la « montée en gamme » tant invoquée dans les orientations de politique publique est manifestement en échec. Pas assez reconnue pour concurrencer la qualité des produits italiens, pas assez bon marché pour concurrencer les pays du Nord et de l'Est de l'Europe, l'agriculture française se retrouve dans une position intermédiaire qui la fragilise davantage qu'elle ne la soutient dans la concurrence européenne.

Figure 9

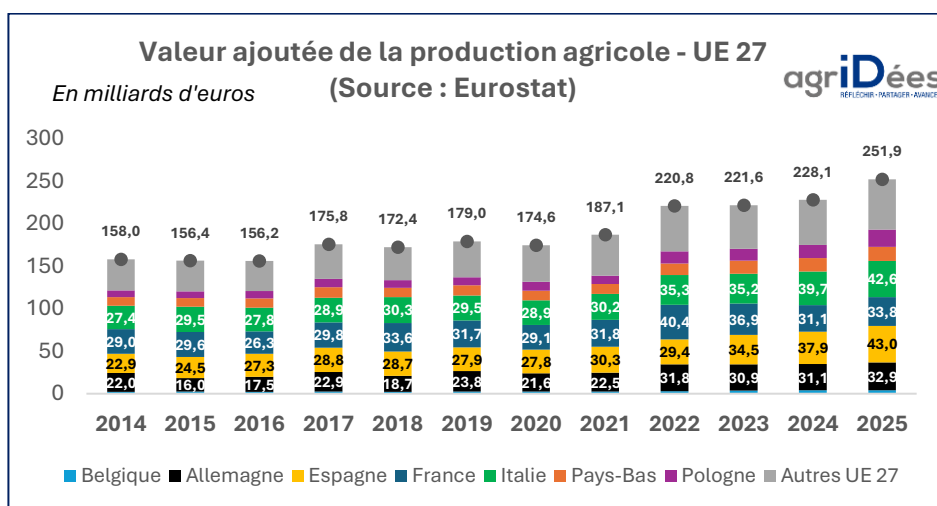
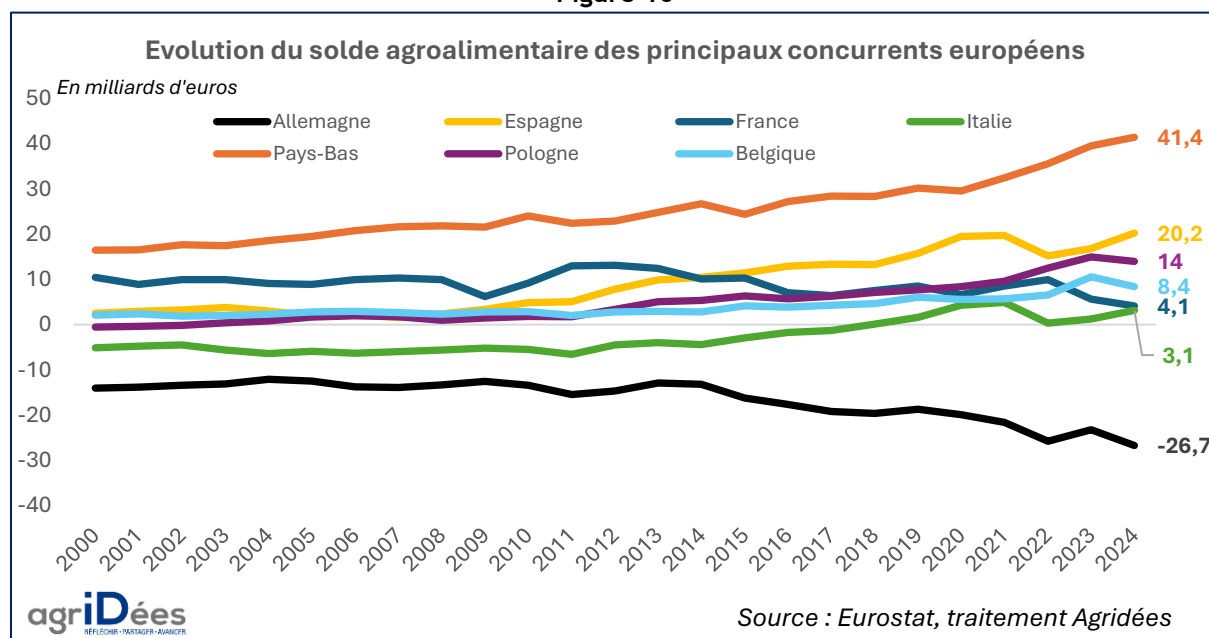


Figure 10



Au regard de l'ensemble de ces éléments, citer encore aujourd'hui l'agriculture française comme « la première puissance agricole européenne » est une affirmation presque désuète, tant la trajectoire engagée sur ces dernières années démontre un recul certain dans la hiérarchie des économies agricoles européennes. Pour autant, il serait mal avisé d'affirmer que cette situation est irrémédiable.

L'AGRICULTURE FRANÇAISE MISE EN ECHEC ?

Derrière ce constat qui peut sembler très pessimiste, faut-il définitivement considérer que le déclin de la Ferme France est acté ? Certaines perspectives laissent à penser que tout n'est pas perdu, loin de là. Dans un récent rapport publié par les équipes du CGAAER sur la comparaison de la compétitivité des fermes françaises avec les fermes européennes⁵, il apparaît que les écarts de compétitivité avec nos concurrents européens, certes existants mais loin d'être abyssaux, peuvent faire l'objet de corrections par de nouvelles orientations productives et des politiques publiques (et sous réserve de l'acceptation sociale d'un modèle plus orienté vers la performance économique).

La publication des premiers décrets d'application de deux textes réglementaires majeurs (PLOSARGA et loi Duplomb) et les autres en cours de parution devrait à priori permettre de dynamiser - même timidement - les prochaines installations et accélérer l'instruction des dossiers pour les porteurs de projet de production agricole. Certains fonds portés par des capitaux publics et privés, notamment consacrés à la souveraineté alimentaire, vont tout juste rentrés en phase de déploiement et auront des effets escomptés dans les prochaines années à venir quant à la modernisation des industries agroalimentaires. Il est espéré que ces investissements auront un effet d'entraînement sur la production agricole, et contribueront à la reconquête des parts de marché aussi bien à l'exportation que des points de souveraineté sur nos propres marchés nationaux.

Si la période 2024-2025 a été particulièrement délicate - pour ne pas dire exceptionnelle - en termes d'adjonction d'aléas de multiples sortes, certains marchés agricoles sont sur des dynamiques favorables. Prenons pour preuve le prix de la viande bovine très favorablement orienté ou la demande mondiale dynamique pour les céréales. À l'inverse cependant, d'autres marchés comme celui des produits laitiers semblent être en phase de retournement, tout comme celui du porc qui après plusieurs années très satisfaisantes en termes de revenu pourrait voir advenir un essoufflement lié à la contraction du commerce mondial.

L'ouverture de nouveaux marchés grâce à la signature d'accords de libre-échange tels que celui récemment conclu avec l'Inde permettra pour des filières comme la viticulture de diversifier leurs débouchés et d'être moins captif de partenaires commerciaux belliqueux. Evidemment, n'oublions pas que d'autres accords de libre-échange sont aussi fortement critiqués compte-tenu de leur contenu plus asymétrique et des risques encourues pour nos filières (MERCOSUR, négociations en cours avec l'Australie).

On ne peut prédire la tournure que prendra l'année 2026 pour l'agriculture française, et un changement de cap majeur au regard du contexte politique national et européen serait improbable. Si Winston Churchill (1874-1965) disait que « *Si vous traversez l'enfer, continuez d'avancer* », dans quelle direction souhaitons-nous réellement orienter (ou réorienter) notre agriculture ? Bifurcation ou recentrage, c'est probablement ce choix qui devient urgent à arbitrer.

Quentin Mathieu
Responsable Entreprises et Prospective économique

agriDées
REFLECHIR • PARTAGER • AVANCER

⁵ Anne Dufour et Alessandra Kirch (2026), Rapport CGAAER n°25039 - Les exploitations françaises sont-elles compétitives par rapport à leurs concurrentes européennes ?. Lien : <https://agriculture.gouv.fr/les-exploitations-francaises-sont-elles-competitives-par-rapport-leurs-concurrentes-europeennes>